



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 22 mars 2023

OBJET :

DE-23-03-1-02) RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 09 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230322-lmc1H10474H1-DE
Date de réception en Préfecture : 27/03/2023
Date de Publication : 27/03/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L110-1 ;

Considérant que dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du ,16 mars 2023 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du rapport de développement durable 2022 de la Ville de Vincennes, préalablement aux débats sur le projet de budget 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé